

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,

Le douze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHANONAT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chanonat, à 19h30 sous la présidence de Monsieur Julien BRUNHES, Maire.

Date convocation Conseil Municipal : 07 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres ayant pris part à la décision : 16

Présents : AGUERRE Christiane, BRUNHES Julien, COLIN Jean-Charles (présent à partir de 20h04) CHALUT Jean-Luc, CHAUMUZEAU Alexandra, DE LIMA José Augusto, DURAND Jean-Paul, JAREMKO Brigitte, LAJOINIE Frédéric, OLLIVIER Nicole, SIBIAUD Michel-Antoine, VERNET Pierre.

Absents représentés : BUC Emmanuel (pouvoir à BRUNHES Julien), DENIS Xavier (pouvoir à DE LIMA José Augusto), MERCIER Antoinette (pouvoir à OLLIVIER Nicole), RESCHE Jean-Yves (pouvoir à DURAND Jean-Paul).

Absents :

M. Frédéric LAJOINIE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Modification des tarifs de location des salles communales : salle Pierre De Neufville, salle du Pitchou.

Vu la délibération n°2023-02-05 relative à la fixation des tarifs de location des salles communales : salle Pierre De Neufville, salle du Pitchou et la Voute Jussatoise ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la modification des tarifs de location des salles communales et de la mise en place d'un forfait de location, les services municipaux ont reçu des demandes pour des locations de courte durée sur les week-ends et en semaine. Etant attentif aux retours des usagers, il propose la modification des tarifs de location pour les salles Pierre De Neufville à Chanonat et du Pitchou à Varennes (la salle de la Voute Jussatoise à Jussat n'étant pas concernée car très peu demandée).

SALLE « PIERRE DE NEUFVILLE »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les tarifs de location de la salle Pierre De Neufville comme suit :

PERSONNES DE LA COMMUNE

	Forfait du vendredi (9h ou 14h) au lundi 12h	Acompte (30%)	Cauton salle (dégradations et nuisances)	Cauton nettoyage
Salle entière	450 €	135 €	500 €	150 €

	Forfait du samedi 9h au dimanche 12h	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	300 €	90 €	500 €	150 €

	Forfait pour 1 journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi)	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	150 €	45 €	500 €	150 €

**PERSONNES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES
A LA COMMUNE**

	Forfait du vendredi (9h ou 14h) au lundi 12h	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	1 200 €	360 €	500 €	150 €

	Forfait pour 1 journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi)	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	600 €	180 €	500 €	150 €

PROFESSIONNELS

	Forfait du vendredi (9h ou 14h) au lundi 12h	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	1650 €	495 €	500 €	150 €

	Forfait pour 1 journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi)	Acompte (30%)	Caution salle (dégradations et nuisances)	Caution nettoyage
Salle entière	825 €	247,50 €	500 €	150 €

SALLE « PITCHOU »

PERSONNES DE LA COMMUNE

	Forfait du vendredi (9h ou 14h) au lundi 12h	Acompte (30%)	Cauton salle (dégradations et nuisances)	Cauton nettoyage
Salle entière	225 €	67,50 €	500 €	150 €

	Forfait du samedi 9h au dimanche 12h	Acompte (30%)	Cauton salle (dégradations et nuisances)	Cauton nettoyage
Salle entière	150 €	54 €	500 €	150 €

	Forfait pour 1 journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi)	Acompte (30%)	Cauton salle (dégradations et nuisances)	Cauton nettoyage
Salle entière	75 €	22,50 €	500 €	150 €

Il est précisé que seules les associations communales bénéficient d'une gratuité pour la location/mise à disposition des salles communales en fonction de leurs disponibilités et si le calendrier des réservations le permet.

Enfin, un acompte doit obligatoirement être versé pour réserver une salle.

Le **Conseil municipal**, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et suite au vote :

DÉCIDE

Contre	0
Abstention	2
Pour	14

- **D'approuver la modification** des tarifs de location de la salle « Pierre De Neufville » à Chanonat, de la salle « Pitchou » à Varennes comme défini ci-dessus ;
- **De donner** tous pouvoirs au Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-216300848-20230412-DELIB23COM13a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
À Chanonat, le 17 mai 2023
Le Maire,
Julien BRUNHES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.